

Au 1er juillet : revalorisations tarifaires

Revalorisation des majorations de coordination (+ 2 euros) pour les médecins généralistes (MCG) et spécialistes (MCS) :

- de secteur 1
- de secteur 2 adhérents à l'OPTAM
- de secteur 2 non adhérents à l'OPTAM, dont les patients bénéficient de la CMU ou de l'ACS (*Acquisition à une Complémentaire Santé*)

Les majorations MCS, MCG et MPC deviennent compatibles avec les patients de moins de 16 ans, en conséquence la majoration MPJ destinée au moins de 16 ans devient caduque et sera supprimée.

Revalorisation des consultations coordonnées :

Pour le généraliste

28€ → 30€

La consultation coordonnée G+MCG est revalorisée de 2 euros

Pour le spécialiste

28€ → 30€

La consultation coordonnée CS+MPC+MCS est revalorisée de 2 euros

Revalorisation des consultations :

Pour le psychiatre, neurologue et neuropsychiatre

37€ → 39€

La consultation CNP est revalorisée de 2 euros
La visite VNP est revalorisée de 2 euros
La Majoration de Coordination MCS passe de 4 à 5 euros

Pour le cardiologue

~~45,73€~~ → 47,73€

La consultation CSC est revalorisée de 2 euros

Prochaines échéances : le 1er octobre 2017 et le 1er novembre 2017